

Avis public

Ville-Marie
Montréal 

MESURES SPÉCIALES APPLICABLES DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE DU 8 DÉCEMBRE 2020

AVIS PUBLIC est donné par la présente que la **prochaine séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, prévue le mardi 8 décembre 2020, aura lieu comme prévu à compter de 18 h 30. Cependant, le conseil siègera par visioconférence** en cohérence avec les mesures de prévention de la propagation de la COVID-19. **Les citoyennes et citoyens pourront suivre le déroulement de la séance par webdiffusion, en direct ou en différé, à partir du lien identifié au paragraphe ci-dessous.**

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des questions aux élus (maximum de 3 questions sur un même sujet) en transmettant leurs questions par écrit au plus tard le mardi 8 décembre 2020 avant 18 h, en utilisant le formulaire disponible sous le lien suivant :

<https://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-darrondissement-de-ville-marie-de-decembre-3354>

Cette procédure spéciale remplace la période habituelle de questions orales du public.

Seules les questions transmises pendant la plage horaire ci-haut mentionnée seront soumises au conseil d'arrondissement.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie du coronavirus et pour suivre le déroulement de la prochaine séance du conseil d'arrondissement (<https://ville-marie.evenement.agencewebdiffusion.com/>), consultez le site web de la Ville : montreal.ca.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2020

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie